



Chimay, le 18 octobre 2020.

Chers concitoyens,

Comme vous le savez, notre ville, jumelée avec celle de Conflans-Sainte-Honorine, attache énormément d'importance à la rencontre, la fraternité et l'amitié.

C'est la raison pour laquelle, depuis plus de cinquante années, des liens forts se sont développés entre nos deux villes. Symboliquement, rappelons que Chimay est la localité où l'Oise prend sa source alors que, après avoir parcouru près de 350 km, c'est à Conflans-Sainte-Honorine, qu'elle se jette dans la Seine.

Si c'est en 1975 que la charte officielle de jumelage fut signée entre les deux villes, des liens étaient déjà tissés dès 1962.

Ce jumelage permet d'entretenir et de consolider les relations entre les deux villes jumelées et, *in fine*, entre nos deux pays voisins. Il permet aussi de promouvoir les rencontres, qu'elles soient scolaires, sportives, culturelles, sociales ou économique.

Aujourd'hui, tous les Conflannais sont consternés. En effet, le 16 octobre dernier, une attaque terroriste islamiste a plongé la capitale française de la batellerie dans l'horreur et l'indignation.

Notre Bourgmestre, le Collège et les élus communaux, ainsi que tous les citoyens de la ville de Chimay adressent leurs plus sincères condoléances à la famille de Samuel Paty et s'associent de tout cœur à Monsieur le Maire de Conflans, Mr Laurent Brosse, aux élus municipaux, à la communauté éducative, mais aussi à tous leurs administrés en ces moments pénibles et difficiles.

Nos pensées accompagnent toute la population conflannaise en ces heures d'affliction. Puisse notre message de sympathie apaiser sa douleur.

Nous comprenons la vague d'indignation soulevée en France après cet acte d'une barbarie inouïe.

Ce professeur d'histoire et géographie a perdu la vie pour avoir exercé son métier, c'est-à-dire pour avoir éduqué et enseigné aux enfants la liberté d'expression, ce droit universel que les des personnes radicalisées et obscurantistes veulent éradiquer.

Rappelons que le droit à la liberté d'expression est un droit fondamental qui est inscrit notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme

La liberté d'expression, c'est donc le droit de toute personne à exprimer ce qu'elle pense, ressent, quel que soit le moyen utilisé. Mais c'est aussi le droit à être informé et à pouvoir diffuser des informations.

Face à la résurgence de ces discours de haine et de peur, de l'intolérance et du rejet de l'autre, nous devons, tous unis, nous mobiliser pour promouvoir la liberté d'expression mais aussi les valeurs de démocratie, de tolérance, d'égalité et de respect de l'autre.

Nous adressons tout notre soutien et toute notre solidarité à la population confluannaise.

Ensemble, nous combattons et refuserons l'obscurantisme et la violence !

Courage !

Eric BIARD

Responsable jumelages Ville de Chimay.